



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-393

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2021-07-26-00008 - Arrêté préfectoral n°DTPP-2021- 1124 portant renouvellement d habilitation dans le domaine funéraire (3 pages)	Page 3
75-2021-07-26-00009 - Arrêté préfectoral n°DTPP-2021-1123 portant renouvellement d habilitation dans le domaine funéraire (2 pages)	Page 7

Préfecture de Police

75-2021-07-26-00008

Arrêté préfectoral n°DTPP-2021- 1124 portant
renouvellement d habilitation dans le domaine
funéraire

**Arrêté préfectoral n°DTPP-2021- 1124
du 26/07/2021
Portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de Police

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;

Vu le décret 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté DTPP-2015-377 du 1^{er} juin 2015 modifié, portant renouvellement d'habilitation n°15-75-339 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement «SAEM des Pompes Funèbres de la Ville de Paris» à l'enseigne «REVOLUTION-OBSEQUES.FR» situé 10, rue de Bellevue à Paris 19^{ème} ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 6 avril 2021 et complétée en dernier lieu le 19 mai 2021 par Mme Cendrine CHAPEL directrice générale de la société susmentionnée ;

Vu le dossier annexé à cette demande ;

AR R E T E

Article 1^{er}

L'établissement **SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS**

à l'enseigne **RÉVOLUTION-OBSÈQUES.FR**

10, rue de Bellevue – 75019 PARIS

exploité par Mme Cendrine CHAPEL est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe,

2° Organisation des obsèques,

3° Soins de conservation ,

- 4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2

Les activités listées au 1°, 3°, 7° et 8° de l'article 1^{er} sont également effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
AJC PRESTATION FUNÉRAIRE	1° Transport des corps après mise en bière 7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil 8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	138, place de la Neuville 60390 Auneuil	20-60-0133
TRANSPORTS FUNÉRAIRES DOS SANTOS AMERICANO	1° Transport des corps après mise en bière 7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil 8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	41-43, rue de Cronstadt 75015 Paris	19-75-0309
GASSICO	1° Transport des corps après mise en bière 7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil 8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	19, rue de la Roue 92140 Clamart	14-92-A-12
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	1° Transport des corps avant mise en bière 3° Soins de conservation	12-16, rue Sarah Bernhardt 92600 Asnières-sur-Seine	20-92-0216
ÎLE DE FRANCE FUNÉRAIRE	1° Transport des corps après mise en bière 7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil 8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	5, rue des Vignes 78370 Ponthévrard	15-78-00204
THANYS 78	1° Transport des corps avant mise en bière 3° Soins de conservation	6 bis, rue de la Paroisse 78000 Versailles	15-78-00202

Article 3

Le numéro de l'habilitation est **21-75-0339**.

Article 4

Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 6

Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
La Sous-Directrice des polices sanitaires,
environnementales et de sécurité

SIGNÉ
Sabine ROUSSELY

Préfecture de Police

75-2021-07-26-00009

Arrêté préfectoral n°DTPP-2021-1123 portant
renouvellement d habilitation dans le domaine
funéraire

**Arrêté préfectoral n°DTPP-2021-1123
du 26/07/2021
Portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de Police

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;

Vu le décret 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté DTPP-2020-0591 du 10 juillet 2020 modifié, portant habilitation n° 20-75-0503 dans le domaine funéraire pour une durée **d'un an** de l'établissement «ALLO HESED» situé 118-130, avenue Jean Jaures à Paris 19^{me} ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 16 juillet 2021 et complétée en dernier lieu le 21 juillet 2021 par M. Joël LEVY, président de la société susmentionnée ;

Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R E T E

Article 1^{er}

L'établissement **ALLO HESED**
118-130, avenue Jean Jaures – 75171 PARIS Cedex 19
exploité par M. Joël LEVY est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- 1° Transport des corps avant et après mise en bière au moyen du véhicule immatriculé sous le numéro FY-319-TA,**
- 2° Organisation des obsèques,**
- 4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**

- 6° Gestion et utilisation des chambres funéraires,
7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuils,
8° Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2

Les activités listées au 6° et 7° de l'article 1^{er} sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HEVRA KADICHA	6° Gestion et utilisation des chambres funéraires, 7° Fourniture des corbillards et des voitures de deuil	176, rue du Temple 75003 Paris	21-75-0349

Article 3

Le numéro de l'habilitation est **21-75-0503**

Article 4

Cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 6

Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
La Sous-Directrice des polices sanitaires,
environnementales et de sécurité

SIGNÉ
Sabine ROUSSELY